



## APPEL A PROJETS

- - -

# SOLUTIONS COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

- - -

## CAHIER DES CHARGES

Soutenu par :



# 1. Contexte

La place de la voiture personnelle, en particulier seul à bord, reste, pour l'heure, prépondérante dans les déplacements des maralpins. En effet, d'après l'Enquête Ménages Déplacements de 2009, sur les 3.4 millions de déplacements quotidiens effectués par les habitants du département, 53% sont faits en voiture, 33% à pied, 8% en bus, 4% en 2 roues motorisés et 1% en vélo. Cela représente 1.8 million de déplacements quotidiens effectués en voitures. Le département enregistre 1.35 personne par véhicule. Ce taux est encore plus faible pour les trajets domicile travail. Seulement un quart des déplacements en voiture se fait en tant que passager. Ces déplacements correspondent à 1.3 million de voitures en circulation chaque jour sur le territoire.

Modifier les pratiques de déplacements peut avoir des conséquences importantes sur la fluidité des déplacements et l'occupation de l'espace.

Le covoiturage, selon le CEREMA, est défini comme « l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers, dans le but d'effectuer tout ou une partie d'un trajet commun ». Il consiste en la mise en relation d'individus effectuant tout ou partie d'un trajet qu'ils auraient autrement effectué par un autre mode de déplacements (voiture individuelle, transport en commun, deux-roues etc).

Développer cette pratique présente donc un intérêt et une opportunité pour plusieurs raisons :

## Des structures impliquées dans les déplacements durables :

Le Département des Alpes-Maritimes a lancé son site de covoiturage courte distance equipage06 en 2007. Devenu technologiquement obsolète et afin d'assurer la continuité du service tout en simplifiant la lisibilité pour les usagers sur le sujet, il a évolué en avril 2016 vers le site de covoiturage historique ottoetco de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) créé en 2008, avec qui existait déjà une convention de mutualisation de données.

Cette action a permis de proposer un seul et unique site de covoiturage institutionnel aux utilisateurs des Alpes-Maritimes afin d'assurer une meilleure lisibilité du covoiturage sur le département, d'améliorer l'offre et permettre d'augmenter le nombre de covoitureurs potentiels.

Ce rapprochement, à court terme, s'est poursuivi par une réflexion commune plus globale visant, avec l'ensemble des partenaires potentiels, à la mise en œuvre d'une solution de covoiturage plus innovante, en lien avec les technologies mobiles.

## Des infrastructures qui évoluent

Le réseau routier du département se prête à la pratique du covoiturage. En effet, les voiries structurantes sont un passage « obligé » vers les principaux pôles d'emplois et d'activités. Cette configuration permet de capter les automobilistes désirant covoiturer ou se rabattre vers une ligne de transports en commun grâce à des parcs relais et/ou aires de covoiturage positionnés à des endroits stratégiques du réseau routier.

Les acteurs de l'aménagement du territoire, dont en particulier le Département et la CASA, développent ces zones de prise en charge de covoiturage et comptent intensifier leurs actions sur les infrastructures facilitant le covoiturage.

### Un territoire en attente :

Ce besoin de solution de covoiturage, en adéquation avec les technologies mobiles, est régulièrement abordé par les entreprises et les habitants du département, et l'échelle départementale s'avère pertinente pour ce type de solution.

Dans le cadre des réunions PDE / PDIE (Plan de Déplacement d'Entreprise / Plan de Déplacements Inter-Entreprises) qui rassemblent entreprises, CCI et acteurs de déplacements pour réfléchir à la mobilité pendulaire sur les principales zones d'activités économiques du département des Alpes-Maritimes et de Monaco, le covoiturage apparaît comme une solution alternative et complémentaire à la voiture individuelle.

Les gains économiques générés pour les covoitureurs, la limitation de l'impact sur l'environnement et le désengorgement du réseau routier sont autant de raisons de favoriser le covoiturage.

**Face à ce constat, le Département, la Communauté d' Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Métropole Nice Côte d' Azur (MNCA), la Communauté d' Agglomération de la Riviera Française (CARF), la Communauté d' Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et leurs partenaires souhaitent lancer un appel à projets pour promouvoir et développer la pratique du covoiturage dynamique sur le territoire des Alpes-Maritimes.**

**Dans la suite du document, Département, CASA, MNCA, CARF, CAPG et les autres partenaires financeurs de l' appel à projets seront appelés « les partenaires de l' appel à projets covoiturage dynamique ».**

## **2. Objet de l'appel à projets**

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique souhaitent soutenir des projets portés par des entreprises, start up, associations ou auto-entrepreneurs qui s'engagent dans le déploiement de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels de façon dynamique (sur interface mobile et en temps réel).

Le présent appel à projets a pour objectif de mettre en avant des solutions de covoiturage dynamique en « labellisant » les applications de covoiturage répondant aux besoins du territoire des Alpes-Maritimes incluant Monaco.

Les lauréats ainsi « labellisés » se verront gratifiés d'un prix dans le cadre de cet appel à projets et pourront bénéficier d'une communication institutionnelle des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

### 3. Mise en place de systèmes de covoiturage

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets développant des applications de mise en relation dynamique de covoituteurs potentiels.

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique ont défini les critères suivants comme pertinents pour le déploiement d'une application de covoiturage dynamique.

Ces critères devront être détaillés et démontrés dans la réponse à l'appel à projets proposée par le candidat et effectifs au moment de la réponse, hormis les critères 9 et 10 comme développé ci-après.

#### **Critères obligatoires :**

1. Une application disponible au moins sur Android mettant en relation les covoituteurs, aussi bien conducteur que passager ;
2. Une couverture géographique adaptable à l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de Monaco et les secteurs précis générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités (2a), ainsi que la capacité de l'application à accueillir un grand nombre de covoituteurs (2b) ;
3. Un système de géolocalisation et de proposition de trajets aussi bien planifiés qu'en temps réel, appelé mode dynamique ;
4. Un système attractif et ergonomique :

L'exploitation cartographique sera importante pour simplifier les recherches, ainsi qu'un facilitateur de saisie avec enregistrement d'historiques ou de favoris

Le moteur de recherche devra renvoyer rapidement toutes les annonces pouvant correspondre à la recherche de l'utilisateur. Les annonces renvoyées pourront correspondre à une partie de l'itinéraire du covoituteur ou nécessiter de se rendre à un point de départ particulier.

5. Une solution permettant la sauvegarde des informations, la sécurité et la confidentialité des données, une maintenance facilitée.
6. Un service conforme à la CNIL ; Toutes les obligations légales découlant des lois « informatique et liberté » seront respectées.
7. Un engagement sur le fonctionnement de l'application (mise à jour, gestion des bugs...) pour une durée minimale d'un an;
8. La mise à disposition des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique de statistiques exploitables issues de l'application (données d'inscription, offres de covoitrages (conducteur), demandes de covoiturage (passager), nombres et types de trajets effectués en covoiturage, caractérisations des covoituteurs). Les candidats peuvent également se référer aux communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME sur le sujet. Ils devront définir précisément les statistiques qui seront fournies au minimum tous les 6 mois.

### **Critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application :**

9. Le développement d'une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d'accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d'exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME, en annexe 5. L'utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.

10. Un site inter opéré avec d'autres plateformes de covoiturage

Cette inter opération sera réalisée par l'exposition, grâce à l'API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d'obtenir une offre de services sur une communauté élargie d'utilisateurs.

En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n'atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l'utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l'appel à projets permettra d'atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l'application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.

Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.

11. Une interface vers l'inter modalité :

Le candidat pourra proposer, en plus des fonctionnalités de base demandées, une solution ouvrant sur l'inter modalité (lignes de bus, vélo en libre service, autopartage, train...). Sur un trajet donné, l'application pourra faire la proposition d'une solution covoiturage + autre mode ou d'un autre mode de transport en remplacement du covoiturage.

Il pourra de même permettre les requêtes et partager les données permettant d'intégrer son offre de covoiturage à une solution de planification des déplacements multimodaux et de compagnon de mobilité développée par un tiers, via en particulier l'API unifiée.

12. La possibilité de mettre un commentaire ou de noter un conducteur proposant un trajet, de même pour le passager covoituré ;

13. Le modèle économique de la solution : Le candidat décrira le modèle économique de sa solution. Est demandé une solution de covoiturage qui s'autofinance sans participation publique récurrente. Une application qui ne prendrait aucune commission sur les trajets effectués par les covoitureurs serait également valorisée. Les systèmes incitatifs type bon d'achat, réduction, goodies, places de parking,... seront également appréciés.

14. La diffusion de la solution :

La disponibilité de l'application sur d'autres systèmes d'exploitation mobile comme iOS ou Windows store ainsi que l'engagement sur le fonctionnement de l'application pendant une durée minimale d'un an seront valorisés (14a).

Un site internet complémentaire relié à l'application en temps réel (en termes de rafraîchissement et de mise à jour) ainsi que l'engagement sur le fonctionnement du site pendant une durée minimale d'un an seront également valorisés (14b).

15. Un outil permettant d'évoluer vers des fonctionnalités en groupes / sous-groupes, permettant de mettre en relation des covoitureurs pour un événement, ou sur une thématique particulière ;
16. La possibilité pour un utilisateur de l'application d'établir des preuves de covoiturage et notamment d'éditer un relevé de trajet sur la période souhaitée par l'utilisateur ;
17. Autres fonctionnalités de la solution proposée comme par exemple un système d'alertes pour les événements exceptionnels sur les réseaux routiers et de transport, visualisation des profils conducteur et passager, le recensement cartographique de points d'arrêts de covoiturage potentiels, le respect d'une charte de covoiturage, la vérification de l'identité des personnes (carte d'identité, passeport, permis), les possibilités de communication du candidat sur l'application ou autres...

## 4. Éligibilité des projets

### 4.1 Bénéficiaires éligibles

Cet appel à projets concerne :

- les entreprises (quel que soit leur statut juridique)
- les associations
- les auto-entrepreneurs

Les candidats peuvent répondre à l'appel à projets seuls ou en groupements.

### 4.2 Règles d'éligibilité

Devront être fournis :

- La fiche de renseignement remplie sur le porteur du projet et ses partenaires éventuels présentée en annexe 1
- L' attestation d' engagement remplie présentée en annexe 2
- L' application de covoiturage et s' il y a lieu, le site internet
- Le mémoire technique dûment complété sur la base du cadre présenté en annexe 4
- Une démonstration sur support numérique du fonctionnement de la solution de covoiturage, en particulier les 2 cas concrets demandés en fin de cadre de mémoire technique et, le cas échéant, l' intégration de l' API unifiée et la preuve d' inter opération avec les autres systèmes de covoiturage

Les projets reçus hors délais, incomplets ou ne respectant pas les formats demandés ne sont pas recevables. Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique pourront faire corriger les oublis manifestes (signatures...).

Ne pourront être retenus que des candidats qui répondront à tous les critères obligatoires. Le respect

de l'ensemble de ces critères obligatoires devra être acquis lors de la réponse à l'appel à projets. Le cas échéant, concernant les critères non obligatoires d'API unifiée et d'inter opération, la preuve de développement de cette API unifiée et d'ouverture des bases de données des offres de trajets à d'autres systèmes devra être fournie :

- Justification de développement de cette API et d'ouverture effective ou
- Engagement à ce que le développement de l'API et cette ouverture soient effectifs sous deux mois conditionnés à la démonstration de l'interface fonctionnelle avec un autre système intégrant également l'API unifiée lors de la présentation devant le jury.

L'ensemble des ces documents et présentations sera produit en langue française. Les documents administratifs seront fournis au format pdf.

## 5. Critères d'évaluation et processus de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères détaillés ci-avant et évalués selon la grille en annexe 3.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

Les projets seront notés sur 70 conformément à la grille d'évaluation des projets : 30 points pour les critères obligatoires et 40 pour les critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application.

Le jury recevra pour une présentation tous les candidats qui seront recevables (dossier complet dans les délais et qui auront répondu favorablement à l'ensemble des critères obligatoires). Les autres candidats seront écartés de l'appel à projets.

Afin de ne retenir que des solutions de qualités correctes, toute solution avec note inférieure à 30 sera également écartée.

## 6. Les prix de l'appel à projets

### 6.1 Les prix financiers

L'appel à projets est doté d'une enveloppe financière comprise entre 60 000 € et 80 000 €\*. Les lauréats se verront récompenser par différents prix.

Répartition des prix financiers :

1er prix : entre 25 000 € et 30 000 €\*

2<sup>ème</sup> prix : entre 17 000 € et 22 000 €\*

3<sup>ème</sup> prix : entre 10 000 € et 15 000 €\*

Les autres lauréats se partageront entre 8 000 € et 13 000 €\* à parts égales.

(\* : en attente de confirmation de versement d'un partenaire de l'appel à projets covoiturage dynamique)

Si le nombre de lauréats est inférieur à 4, les prix non distribués seront réinvestis par les partenaires dans d'autres actions de covoiturage.

En cas d'égalité entre candidats, les prix des porteurs de projets à égalité seront partagés entre eux (les montants des prix annoncés seraient dans ce cas revus à la baisse afin d'abonder le prix inférieur).

Les prix seront remis dans les 6 mois suivant la réception des réponses des porteurs de projets.

Une lettre d'engagement finale reprenant les réponses du porteur de projet aux critères de l'appel à projets sera signée par le porteur du projet au moment de la remise du prix.

## 6.2 La communication institutionnelle

Les porteurs de projets retenus pourront bénéficier de la communication institutionnelle des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.

**Cette communication comprend au minimum l'apparition des applications sur les sites internet de tous les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique.**

Chaque partenaire de l'appel à projets covoiturage dynamique communiquera largement sur les solutions de covoiturage via ses médias et notamment :

✓ **Pour le Département :**

La communication grand public mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment par rapport aux grands événements sur le territoire. Par ailleurs, les résultats de l'appel à projets seront diffusés sur le site interne du Département, les réseaux sociaux...

Le centre administratif accueille près de 2 500 agents (Département et État), une communication interne renforcée sera proposée (Intranet, mail ponctuels, campagne d'affichage sur le site, participation des sites de covoiturations lauréats pendant la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre...)

Cet appel à projets sera également relayé dans le cadre du Plan Climat Départemental récompensant les initiatives positives en matière de lutte contre le réchauffement climatique qui a généralement lieu au mois de décembre.

✓ **Pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :**

Une promotion sur les sites internet : [www.casa-infos.fr](http://www.casa-infos.fr); <http://www.bustramcasa.fr>; [www.pdu-casa.fr](http://www.pdu-casa.fr) ; [www.envibus.fr](http://www.envibus.fr).

Une promotion préalable au Challenge de la Mobilité et tenue de stands pendant la semaine



européenne de la Mobilité en septembre.

Une information relayée dans les supports d'information des 24 communes membres (site internet et journaux municipaux).

✓ **Pour l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

Une communication sur cet appel à projets covoiturage dynamique sera relayée via la Fabrique des Mobilités : <http://lafabriquedesmobilites.fr/>

L'initiative sera régulièrement présentée et sa concrétisation commentée dans les réunions et colloques assurés par l'ADEME.

## **7. Modalité de dépôt des dossiers**

Les dossiers seront à retirer sur plateforme dédiée (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>) de l'appel à projets covoiturage dynamique à partir du 4 juillet 2017.

Les dossiers devront être parvenus au Département au plus tard le **15 septembre 2017 à 12H00** soit :

Par courrier recommandé avec avis de réception ou remise en mains propres à l'adresse suivante :

Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Direction Générale Adjointe pour les Services Techniques  
Service des Déplacements  
Bâtiment Cheiron – Bureau 883  
147 boulevard du Mercantour  
BP 3007  
06201 Nice Cedex 3

Par envoi dématérialisé sur plateforme (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>)

Aucun dépôt de dossier ne pourra être accepté après la date limite indiquée ci-dessus.

Cependant, le présent appel à projets pourra être modifié par les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique et permettre un délai de réponse supplémentaire.

## **8. Durée de validité de la réponse à l'Appel à projets :**

La durée de validité des réponses de chaque candidat ne pourra excéder 180 jours à compter de la date limite de remise des dossiers

## **9. Porteur de projet souhaitant entrer dans la dynamique covoiturage sur les Alpes-Maritimes postérieurement à l'appel à projets**

Tout porteur de projet présenté après les délais de réponse à l'appel à projets mais qui en respecte les critères obligatoires pourra demander à être retenu comme opérateur de covoiturage dynamique pertinent par les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique et ainsi bénéficier d'une communication institutionnelle.

Il saisira pour cela le Département par courrier ou mail. Il ne pourra cependant prétendre à aucun prix. Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique échangeront autant qu'il est nécessaire pour décider de retenir un opérateur de covoiturage et lui faire bénéficier de la communication institutionnelle.

Une lettre d'engagement reprenant le positionnement du porteur de projet par rapport aux critères de l'appel à projets sera signée par le porteur du projet avant « labellisation ».

## **10- Lien du porteur de projet avec les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique**

La solution de covoiturage reste propriété du porteur du projet. Le porteur du projet reste maître de sa stratégie de covoiturage.

Les porteurs de projets pourront proposer aux partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique des actions ciblées ou des évolutions de l'application et le cas échéant de leur site internet.

Les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique pourront se détacher d'une solution de covoiturage et d'un porteur de projet s'il ne respecte plus les critères de l'appel à projets, ses engagements récapitulés dans sa lettre d'engagement, ou si aucune action de covoiturage n'est enregistrée sur le département de la part du porteur du projet depuis six mois. Il ne bénéficiera plus de la communication institutionnelle.

## **11- Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt de l'appel à projets, une demande par la plateforme dématérialisée (<https://www.departement06.fr/se-deplacer-autrement/appel-a-projets-solutions-covoiturage-dynamique-16122.html>)

Les réponses seront communiquées sur cette même plateforme dématérialisée au plus tard 3 jours avant la date limite de dépôt de l'appel à projets.

## Annexe 1

### APPEL A PROJETS

#### SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

---

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTEUR DU PROJET

**Nom du projet :**

--

Statut (joindre les statuts de l'entreprise, de l'association ou de l'auto-entrepreneur)

Entreprise privée

--

Association

--

Auto-entrepreneur

--

**Contact officiel du porteur du projet :**

*Nom, fonction, adresse, téléphone (fixe et portable), adresse électronique*

--

**Nom et signature de la personne juridiquement habilitée à représenter le projet :**

Je,

soussigné, .....

- certifie l'exactitude des informations fournies pour la constitution du présent dossier de candidature,

- autorise les partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique à communiquer sur la solution de covoiturage dynamique sous les éventuelles réserves ci-après .....

Fait à ....., le .....

**Signature**

**APPEL A PROJETS**

**SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

---

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTENAIRES DU PORTEUR DE PROJET  
DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT**

*NB : merci de remplir une fiche pour chaque partenaire du porteur de projet dans le cadre d'un groupement*

**Partenaire n° :**

**Nom du projet :**

--

Statut (joindre les statuts, de l'entreprise, de l'association ou de l' auto-entrepreneur)

Entreprise privée

Association

Auto-entrepreneur


**Contact officiel du partenaire du porteur du projet :**

<i>Nom, fonction, adresse, téléphone (fixe et portable), adresse électronique</i>
---

**Nom et signature de la personne juridiquement habilitée à représenter le partenaire du porteur de projet :**

Je,  
soussigné, .....

- certifie l'exactitude des informations fournies pour la constitution du présent dossier de candidature,

- autorise le porteur de projet désigné à me représenter,

Fait à ....., le .....

**Signature**

## Annexe 2

### APPEL A PROJETS

#### SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

## Engagement et signature

Je soussigné(e)....., en qualité de représentant(e) légal(e) de l'organisme porteur de projet désigné dans le présent dossier, ayant une qualité pour l'engager juridiquement, participe à l'appel à projets décrit dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- La régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme porteur de projet et de ses éventuels partenaires ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

J'ai pris connaissance des principales obligations liées à la participation à l'appel à projets covoiturage dynamique listées précédemment et m'engage à les respecter si ma solution de covoiturage est retenue.

Fait à ..... le .....

Nom(s), prénom(s) et signature du ou de la représentant(e)  
légal(e)

### Annexe 3 : Grille d'évaluation

#### APPEL A PROJETS

#### SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES

<b>RECEVABILITE DU DOSSIER</b>
--------------------------------

Porteur :		Projet :	
<b>Conditions préalables à l'examen du dossier</b>			
1	Dépôt du projet dans le respect des dates de dépôts	oui/non	
2	Dossier complet et respectant le format de l'appel à projets	oui/non	
Dossier recevable :			OUI/NON

<b>GRILLE D’EVALUATION DES PROJETS – CRITERES OBLIGATOIRES</b>			
<b>Respect des critères obligatoires</b>			<b>NOTE</b>
1	Une application disponible au moins sur Android mettant en relation les covoitureurs, aussi bien conducteur que passager	oui/non	
2	Une couverture géographique adaptable à l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de Monaco et les secteurs précis générateurs de déplacements, notamment les zones d'activités (2a), ainsi que la capacité de l'application à accueillir un grand nombre de covoitureurs (2b)	oui/non	2a /3  2b /2
3	Un système de géolocalisation et de proposition de trajets aussi bien planifiés qu'en temps réel, appelé mode dynamique	oui/non	/5
4	Un système attractif et ergonomique	oui/non	/5
5	Une solution permettant la sauvegarde des informations, la sécurité et la confidentialité des données, une maintenance facilitée	oui/non	/5
6	Un service conforme à la CNIL ; Toutes les obligations légales découlant des lois « informatique et liberté » seront respectées	oui/non	
7	Un engagement sur le fonctionnement de l'application (mise à jour, gestion des bugs...) pour une durée minimale d'un an	oui/non	/5
8	La mise à disposition des partenaires de l'appel à projets covoiturage dynamique de statistiques exploitables issues de l'application (données d'inscription, offres de covoiturages (conducteur), demandes de covoiturage (passager), nombres et types de trajets effectués en covoiturage, caractérisations des covoitureurs). Les candidats peuvent également se référer aux communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME sur le sujet. Ils devront définir précisément les statistiques qui seront fournies au minimum tous les 6 mois.	oui/non	/5
Dossier recevable		OUI / NON	
Commentaires et notation de 0 à 30 :			/ 30

**GRILLE D’EVALUATION DES PROJETS – CRITERES NON OBLIGATOIRES**

**Informations concernant des critères non obligatoires mais permettant de valoriser l’application**

9	<p>Le développement d’une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d’accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d’exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d’Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l’ADEME, en annexe 5. L’utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.</p>	oui/non	/8
10	<p>Un site inter opéré avec d’autres plateformes de covoiturage</p> <p>Cette inter opération sera réalisée par l’exposition, grâce à l’API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d’obtenir une offre de services sur une communauté élargie d’utilisateurs.</p> <p>En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n’atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l’utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l’appel à projets permettra d’atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l’application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.</p> <p>Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.</p>	oui/non	/6
11	<p>Une interface vers l’inter modalité :</p> <p>Le candidat pourra proposer, en plus des fonctionnalités de base demandées, une solution ouvrant sur l’inter modalité (lignes de bus, vélo en libre service, autopartage, train...). Sur un trajet donné, l’application pourra faire la proposition d’une solution covoiturage + autre mode ou d’un autre mode de transport en remplacement du covoiturage.</p> <p>Il pourra de même permettre les requêtes et partager les données permettant d’intégrer son offre de covoiturage à une solution de planification des déplacements multimodaux et de compagnon de mobilité développée par un tiers, via en particulier l’API unifiée.</p>	oui/non	/5



12	La possibilité de mettre un commentaire ou de noter un conducteur proposant un trajet, de même pour le passager covoituré	oui/non	/4
13	Le modèle économique de la solution : Le candidat décrira le modèle économique de sa solution. Est demandé une solution de covoiturage qui s'autofinance sans participation publique récurrente. Une application qui ne prendrait aucune commission sur les trajets effectués par les covoitureurs serait également valorisée. Les systèmes incitatifs type bon d'achat, réduction, goodies, places de parking,... seront également appréciés.	oui/non	/4
14	La diffusion de la solution : La disponibilité de l'application sur d'autres systèmes d'exploitation mobile comme iOS ou Windows store ainsi que l'engagement sur le fonctionnement de l'application pendant une durée minimale d'un an seront valorisés (14a). Un site internet complémentaire relié à l'application en temps réel (en termes de rafraichissement et de mise à jour) ainsi que l'engagement sur le fonctionnement du site pendant une durée minimale d'un an seront également valorisés (14b).	oui/non	14a /2  14b /2
15	Un outil permettant d'évoluer vers des fonctionnalités en groupes / sous-groupes, permettant de mettre en relation des covoitureurs pour un événement, ou sur une thématique particulière	oui/non	/3
16	La possibilité pour un utilisateur de l'application d'établir des preuves de covoiturage et notamment d'éditer un relevé de trajet sur la période souhaitée par l'utilisateur	oui/non	/3
17	Autres fonctionnalités de la solution proposée comme par exemple un système d'alertes pour les événements exceptionnels sur les réseaux routiers et de transport, visualisation des profils conducteur et passager, le recensement cartographique de points d'arrêts de covoiturage potentiels, le respect d'une charte de covoiturage, la vérification de l'identité des personnes (carte d'identité, passeport, permis), les possibilités de communication du candidat sur l'application ou autres...	oui/non	/3
Commentaires et notation de 0 à 40 :			/40

<b>POSITION DU PROJET A L'ISSUE DE L'ANALYSE SUR DOSSIER</b>	
Dossier recevable	OUI/NON
Commentaires et notation de 0 à 70 :	
<b>POSITION DU PROJET A L'ISSUE DES AUDITIONS</b>	
Réponses apportées par le candidat :	
Commentaires et confirmation de notation de 0 à 70 :	
Dossier recevable	OUI/NON
Classement du projet :	

## **Annexe 4**

### **APPEL A PROJETS**

### **SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

## **CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE**









**B. Critères non obligatoires mais permettant de valoriser l'application (sur 40 points) :**

9. Le développement d'une Interface de Programmation Applicative unifiée (API unifiée) permettant, sous conditions d'accès contractuelles, des requêtes sur les offres de services et les résultats d'exploitation. Cette API unifiée est de type publique et conforme aux définitions des interfaces techniques produites par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France), versées dans les communs de la Fabrique des Mobilités pilotée par l'ADEME, en annexe 5. L'utilisation de cette API unifiée est décrite dans les critères 10 et 11.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

10. Un site inter opéré avec d'autres plateformes de covoiturage

Cette inter opération sera réalisée par l'exposition, grâce à l'API unifiée, des offres et des demandes de covoiturage en cours dans un périmètre géographique donné pour une interaction collaborative entre les systèmes de covoiturage afin d'obtenir une offre de services sur une communauté élargie d'utilisateurs.

En effet, de nombreuses sociétés proposent des offres de covoiturage sur le département, mais aucune n'atteint la masse critique pour être satisfaisante pour l'utilisateur. Inter opérer les plateformes en ouvrant la base de trajets aux autres applications lauréates de l'appel à projets permettra d'atteindre plus facilement cette masse critique, le choix des utilisateurs se portant alors sur les spécificités de l'application proposée et la politique commerciale du porteur du projet.

Seront valorisés les porteurs de projets interopérés avec le plus grand nombre de systèmes.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



11. Une interface vers l'inter modalité :

Le candidat pourra proposer, en plus des fonctionnalités de base demandées, une solution ouvrant sur l'inter modalité (lignes de bus, vélo en libre service, autopartage, train...). Sur un trajet donné, l'application pourra faire la proposition d'une solution covoiturage + autre mode ou d'un autre mode de transport en remplacement du covoiturage.

Il pourra de même permettre les requêtes et partager les données permettant d'intégrer son offre de covoiturage à une solution de planification des déplacements multimodaux et de compagnon de mobilité développée par un tiers, via en particulier l'API unifiée.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

12. La possibilité de mettre un commentaire ou de noter un conducteur proposant un trajet, de même pour le passager covoituré

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....









## **Annexe 5**

### **APPEL A PROJETS**

### **SOLUTION COVOITURAGE DYNAMIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES**

## **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

### **de l'API unifiée**

# Uniformisation d'API de covoiturage

Version du 16/06/2017

L'objectif de ce document est de proposer une API commune à tous les opérateurs de covoiturage

## Appel

Paramètre	Valeur par défaut	Description	Type de donnée
departureLat		Latitude du point de départ de la recherche	Double
departureLng		Longitude du point de départ de la recherche	Double
arrivalLat		Latitude du point d'arrivée de la recherche	Double
arrivalLng		Longitude du point d'arrivée de la recherche	Double
date		Timestamp représentant la date de départ. Si ce paramètre est absent, on considère la date de la requête	double
departureRadius	1	Rayon de recherche autour du point de départ en kilomètres	Float
arrivalRadius	1	Rayon de recherche autour du point d'arrivée en kilomètres	float
timeDelta	900	Intervalle de temps (en secondes) maximal entre l'heure de recherche et les trajets proposés	integer
count		Nombre maximal de trajets proposés. Par défaut l'opérateur renverra tous les trajets proposé.	integer

## Codes retour

Code	Signification	Commentaires
200	OK	Les informations demandées sont retournées
400	Bad Request	Requête incorrecte, les paramètres ne sont pas conformes
401	Unauthorized	Problème d'authentification

Code	Signification	Commentaires
404	Contenu manquant	Il n'y a pas de contenu correspondant à la demande
429	Too-many request	Code de gestion des quotas d'appel par chaque plateforme : dans le cas où la recherche consomme trop de ressources chez un opérateur, celui-ci peut renvoyer cette erreur, et préciser dans le header un paramètre <code>retry-after</code> contenant l'intervalle de temps en secondes (integer) après lequel un nouvel appel pourra être passé.
500	Erreur serveur	Erreur serveur

## Réponse

### carpoolJourney

CarpoolJourney {

- id (string): Identifiant du trajet (Obligatoire),
- duration (integer): Temps du trajet de covoiturage en secondes (Obligatoire),
- driverDepartureDate (number): Timestamp UTC représentant la date de départ du conducteur (Obligatoire),
- driverDepartureLat (number): Latitude du point de départ (Obligatoire),
- driverDepartureLng (number): Longitude du point de départ (Obligatoire),
- driverArrivalLat (number): Latitude du point d'arrivée (Obligatoire),
- driverArrivalLng (number): Longitude du point d'arrivée (Obligatoire),
- webUrl (string): Url redirigeant vers le trajet sur le site du service (Obligatoire),
- type (string): Type de trajet proposé (Obligatoire)= ['PLANNED', 'DYNAMIC', 'LINE']<sup>1</sup>,
- pickupTime (integer, optional): Temps d'attente pour l'arrivée du covoitureur en secondes,
- distance (integer, optional): Distance du trajet en mètres,
- passengerPickupLat (number, optional): Latitude du point de prise en charge du passager,
- passengerPickupLng (number, optional): Longitude du point de prise en charge du passager,

---

<sup>1</sup> Planifié, Dynamique (Autostop) ou Ligne



passengerDropLat (number, optional): Latitude du point de dépôt en charge du passager,

passengerDropLng (number, optional): Longitude du point de dépôt en charge du passager,

driverDepartureAddress (string, optional): String représentant l'adresse de départ du covoiturage,

driverArrivalAddress (string, optional): String représentant l'adresse de départ du covoiturage,

departureToPickupWalkingTime (integer, optional): Temps de marche pour atteindre le conducteur en secondes,

dropoffToArrivalWalkingTime (integer, optional): Temps de marche pour atteindre la destination du passager depuis le lieu de dépôt de la voiture en secondes,

departureToPickupWalkingDistance (integer, optional): Distance de marche à pied pour atteindre le conducteur en mètres,

dropoffToArrivalWalkingDistance (integer, optional): Distance de marche à pied pour atteindre la destination du passager depuis le lieu de dépôt de la voiture en mètres,

journeyPolyline (string, optional): String encodé représentant le trajet du covoitureur. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google<sup>2</sup>,

departureToPickupWalkingPolyline (string, optional): String encodé représentant le trajet piéton pour atteindre l'arrivée du passager depuis la voiture. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google,

dropoffToArrivalWalkingPolyline (string, optional): String représentant le trajet piéton pour atteindre l'arrivée du passager depuis la voiture. Ce string contient un array de points encodé qui représente le chemin approximatif du trajet. L'encodage ce fait avec l'algorithme polylines de Google,

availableSeats (integer, optional): Nombre de places disponibles dans la voiture,

price (Price, optional),

driver (Driver, optional),

preferences (Preferences, optional),

car (Car, optional),

---

<sup>2</sup> <https://developers.google.com/maps/documentation/utilities/polylinealgorithm>

deepLink (DeepLink, optional)

## Price

Price {

type (string, optional): String représentant le type de trajet, soit « FREE », « PAYING » ou « UNKNOWN ». La valeur « UNKNOWN » est renvoyée quand le service n'est pas gratuit mais on ne connaît pas le prix du trajet.= ['FREE', 'PAYING', 'UNKNOWN'],

amount (number, optional): Prix du trajet en euros.

## Driver

Driver {

id (string, optional): Identifiant du conducteur,

firstName (string, optional): Prénom du conducteur, obligatoire si « alias » n'est pas retourné,

lastName (string, optional): Nom du conducteur.,

alias (string, optional): Alias du conducteur. Obligatoire si « driverFirstName » n'est pas retourné,

grade (integer, optional): Note du conducteur de 1 à 5,

picture (string, optional): Url de l'image d conducteur,

gender (string, optional): Sexe du conducteur= ['M', 'F']

## Preferences

Preferences {

smoking (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise de fumer dans sa voiture,

animals (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise des animaux dans sa voiture,

music (boolean, optional): Détermine si le conducteur autorise de la musique dans sa voiture,

isTalker (boolean, optional): Détermine si le conducteur aime bien parler avec les covoitureurs,

luggageSize (integer, optional): Entier de 1 à 5 indiquant la taille des bagages acceptés

## **Car**

Car {

model (string, optional): Modèle de la voiture,

brand (string, optional): Marque de la voiture

## **DeepLink**

DeepLink {

android (Android, optional),

ios (IOS, optional)

### *Android*

Android {

uri (string, optional): Uri respectant les conventions Android pour pouvoir ouvrir l'application sur l'écran concernant le trajet en question (cf. <https://blog.branch.io/technical-guide-to-deep-linking-on-android-chrome-intents/>),

storeUrl (string, optional): Url de l'application sur le PlayStore en cas où elle ne soit pas installée sur l'appareil

### *IOS*

IOS {

universalLink (string, optional): Uri respectant les conventions iOS pour pouvoir ouvrir l'application sur l'écran concernant le trajet en question